



## Actualités

### GEL DU TAUX DE TAXATION ET DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le Conseil municipal est fier d'annoncer que les citoyens de la Ville de Prévost bénéficieront d'un gel de la taxe foncière résidentielle, soit 0.74 \$ du 100 \$ / d'évaluation pour l'année 2021. L'année 2020 n'a pas été facile pour personne et le Conseil pense que ses citoyens ont droit à un répit pour l'année 2021. Les subventions du gouvernement provincial pour la Covid-19, affectées aux dépenses de 2021, permettent à la Ville d'équilibrer le budget et de réaliser un gel du taux de taxation.

« Le budget que nous présentons cette année est le fruit d'un effort concerté entre les différents services de la Ville de Prévost. Nous sommes extrêmement fiers du travail accompli par toute notre équipe. Nous souhaitons pouvoir permettre à nos citoyens de respirer un peu et nous pensons avoir atteint notre objectif en leur offrant un gel du taux de taxes. Nous mettons tout en œuvre afin de s'assurer que chaque dollar soit utilisé de la façon la plus efficace pour l'ensemble de la collectivité. », affirme Paul Germain, maire de Prévost.

Rappelons que le budget 2021 a été adopté le lundi 14 décembre dernier, lors de la séance du Conseil municipal, et qu'il prévoit un budget de fonctionnement équilibré de 19 991 000 \$.

#### Gel de la rémunération payable aux membres du conseil

Les membres du conseil municipal renoncent à ce que, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, leur rémunération soit indexée en fonction de l'indice des prix de la consommation publié par Statistiques Canada pour la province de Québec.

« Les rémunérations des conseillers et la mienne ne seront pas indexées pour l'année 2021. Il y a présentement des citoyens qui font de gros sacrifices et qui ont des soucis financiers à cause de la pandémie. Nous voulons envoyer un message de solidarité à nos citoyens en gardant les mêmes rémunérations qu'en 2020. Nous savons que nous sommes privilégiés et c'est notre façon de faire un peu notre part. », explique M. Germain.



### LA VILLE DE PRÉVOST RECRUTE POUR LA SAISON ESTIVALE!

La Ville de Prévost est présentement en période de recrutement pour combler les postes suivants :

- RESPONSABLE DE CAMP DE JOUR
- CHEF D'ÉQUIPE DE CAMP DE JOUR
- MONITEUR DE CAMP DE JOUR
- AIDE-MONITEUR
- SAUVETEUR
- ASSISTANT-SAUVETEUR

Réception des candidatures avant le 21 février 2021

Les candidats intéressés doivent remplir les exigences énumérées dans l'offre d'emploi disponible sur notre site et doivent être âgés de 16 ans et plus. Envoi des candidatures au : [emploi@ville.prevast.qc.ca](mailto:emploi@ville.prevast.qc.ca)



Diffusée en direct  
SUR LA PAGE FACEBOOK  
DE LA VILLE DE PRÉVOST

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

LUNDI  
À 19 H 30

8

FÉVRIER

POUR JOINDRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :  
[ville.prevast.qc.ca](http://ville.prevast.qc.ca)